

un chiffre satisfaisant? Doit-on féliciter le gouvernement de n'avoir rien fait à ce moment-là? Néanmoins, c'est maintenant la panique; on s'énerve, on s'égaré dans toutes les directions, cinq minutes avant minuit.

Personne n'a soufflé mot du chômage, le deuxième cauchemar, cet autre signe d'une économie canadienne malade. Le chômage est particulièrement élevé, plus de 7½ p. 100 à l'heure actuelle. Que sera-t-il en février prochain? Rien n'indique dans le Livre blanc ni dans les discours du premier ministre, du ministre des Finances ou des porte-parole du gouvernement ce qu'on a l'intention de faire au sujet du chômage.

En septembre, l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, le député de Windsor-Ouest, donnait une allocution devant le Club Rotary de Windsor. Les anciens ministres ont l'habitude de distribuer leurs discours. Celui-ci ne cesse de parler de son projet de loi contre les profits et de prétendre que c'était la meilleure arme dans la panoplie du gouvernement. Présentée en 1972, la mesure est demeurée en plan en dépit des lamentations. Elle a été plus tard proposée sous une forme différente, mais on n'y a jamais donné suite. Elle devrait être présentée à nouveau. Et cela, on l'a fait au nom du parti libéral, en dépit des graves réticences de l'ex-ministre au sujet de la politique et de l'inaction du gouvernement face à l'inflation. Pourtant, pour promouvoir la cause du parti libéral, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) réclame un nouveau bill anti-mercanti encore plus dur que celui qu'il avait proposé. Est-il question d'un bill anti-mercanti—dont, au demeurant, je ne me soucie guère? Mais c'est ce que le gouvernement prétendait faire.

● (1520)

Quelles mesures financières et monétaires a-t-il l'intention de proposer? Va-t-il stimuler la production? Oh, les discours du ministre des Finances et du premier ministre se sont longuement étendus sur le ralentissement de la productivité canadienne. Mais s'ils se reportent à ce rapport du comité de février 1970, ils constateront que les membres du comité, y compris les libéraux de la majorité, parlaient déjà d'un regrettable ralentissement de la productivité canadienne qu'ils accusaient d'être l'une des causes principales de l'inflation.

On se préoccupait surtout à l'époque de la hausse des taux d'intérêt—et c'est ce qui a incité le gouvernement à nommer ce comité chargé de se pencher sur le problème de l'inflation. Le comité précisa qu'en 1969-1970 les taux d'intérêt avoisinaient 8.5 p. 100. Actuellement, au 15 octobre, les taux d'intérêt sont de 9.52 p. 100. Et le 1<sup>er</sup> octobre, le taux des investissements à long terme du gouvernement fédéral était passé à 9.84 p. 100, ce qui prouve bien que ces messieurs d'en face n'ont pas su contrer l'inflation.

Les coupons des obligations d'épargne du Canada rendent en moyenne 9.38 p. 100. Imaginez le gouvernement fédéral empruntant ces centaines de millions de dollars et obligé de payer des coupons à ce taux. Et il ne s'agit pas d'une situation momentanée, mais d'une situation à long terme, qui prévaudra jusqu'à ce que ces obligations viennent à terme. Qu'est-ce que ce que c'est que ce joug que le gouvernement impose à l'économie canadienne, que cette camisole de force dans laquelle il nous emprisonne probablement pour neuf ans encore? Je n'ai pas vu les obligations, mais je pense qu'elles viendront à échéance dans neuf ans. Autrement dit, les taux d'intérêt élevés ne sont pas prêts de disparaître. Investir dans des hypothèques à des taux inférieurs à 9 p. 100 lorsque les obligations du

### *Loi anti-inflation*

gouvernement rapportent du 9.5 p. 100? De qui se moque-t-on? Ces taux d'intérêt très élevés subsisteront tant que le gouvernement actuel dirigera la politique économique.

En ce qui concerne ce bill, nous appuyons le principe du contrôle. J'ai certainement fait tout mon possible pour qu'on y arrive au cours de la dernière campagne électorale. Et avec succès, car les gens ont compris, lorsqu'on leur parlait du gâchis et de la gangrène de l'inflation, de ses effets sur leurs revenus, sur leurs obligations d'épargne, sur leurs régimes de pensions etc. Imaginez la situation d'un enseignant qui a pris sa retraite en 1968, à une époque où l'indice des prix était de 120, alors qu'il est aujourd'hui de 189.3. Monsieur l'Orateur, c'est pire qu'un vol caractérisé. Nous jetons les voleurs en prison, mais le plus grand de tous, c'est le gouvernement du Canada...

**Des voix: Bravo!**

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** ... qui permet à cette situation de se poursuivre et se contente de suivre la politique de l'autruche. Il est vrai que, de temps à autre, on pose quelques emplâtres ici et là. Mais qu'a-t-on fait pour les titulaires d'une pension, pour ceux qui sont à la retraite et qui vivent d'économies durement gagnées, et pour tous ceux dont les ressources ont fondu ainsi peu à peu? De temps à autre, le gouvernement est intervenu pour annoncer joyeusement que les retraites seraient relevées et ajustées selon l'index du coût de la vie. C'est du cynisme que de poursuivre dans cette voie.

Le bill dont nous sommes saisis institue un nouvel organisme important. Nous le voyons déjà s'agrandir. Le président fait des déclarations qui font grincer des dents le vice-président. Je crois que nous allons être les témoins d'un spectacle intéressant. Dans cette Chambre, un ministre déclare que des augmentations de salaire de 38 et de 40 p. 100 sont conformes aux lignes directrices, tandis qu'un autre déclare qu'elles ne le sont point. Ici encore, le bill prévoit une période d'application de trois ans et demi, ce qui est assez long pour que l'ensemble de l'économie se trouve ligoté dans un régime dont il ne pourra sortir. Car au bout de trois ans et demi, on en restera au même point.

Qui plus est, le projet de loi laisse la possibilité, sous réserve de l'approbation du Parlement, de proroger ces contrôles au-delà de cette période. A ce moment-là, on nous offrira une de ces démonstrations encore plus cyniques, dont le premier ministre a le talent. Quelque trois mois avant les élections de 1978, ou les contrôles s'évanouiront ou on annoncera qu'ils prendront fin à une date proche de celle des élections—non pas pendant des élections, car nous savons que certains mouvements de répression pourraient alors éclater. Monsieur l'Orateur, après 18 mois d'application, le Parlement devrait certainement être en mesure de réviser ce programme.

**Des voix: Bravo!**

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Enfin, pourquoi le gouvernement ne peut-il consulter le Parlement et les Canadiens? Le gouvernement impose ce programme économique, cette réglementation sévère, une régie que le ministre des Finances qualifie d'épouvantable et qui va nous épouvanter pendant trois ans et demi. Le Parlement et les Canadiens devraient lui dire non.